

AVIS

SECURITE INCENDIE

Conformément aux dispositions du décret n° 54-856 du 13 Août 1954, notamment les articles 3, 5, 29 et 30, notre établissement répond aux caractéristiques suivantes :

Type : X - Catégorie : 4^{ème}

Effectif du public susceptible d'être admis : 276 personnes

Date de la dernière visite de la Commission de Sécurité :

9 octobre 2013

Date de l'autorisation d'ouverture délivrée par le Maire :

1985

Vu : le Maire,

le chef d'établissement,